



BPJEPS Activités Equestres

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport BPJEPS Activités Equestres mention : Equitation ou Tourisme Équestre

■ CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Formation accessible à différents niveaux de formation et qui peut donner lieu à des allègements ou des renforcements selon le niveau de formation initial.
- Valider les exigences préalables (niveau galop 7)

■ DEVENIR « ENSEIGNANT-ANIMATEUR » C'EST...

- Conduire des projets d'animation d'initiation et d'approfondissement
- Accueillir les publics et animer une structure équestre
- Valoriser la cavalerie
- Participer aux soins des équidés, à l'entretien du matériel et la maintenance des installations
- Participer à l'organisation et à la gestion de l'activité équestre

L'Enseignant-animateur exerce ses activités de manière autonome dans la réalisation des prestations d'animation, d'initiation aux différentes pratiques équestres.

Il assure également la pratique équestre aux différents publics jusqu'aux premiers niveaux de compétition.

■ L'ENSEIGNANT-ANIMATEUR PEUT ÉVOLUER SUR...

- une discipline sportive équestre particulière : entraîneur, compétiteur...
- l'encadrement pédagogique : formateur, responsable pédagogique, responsable de projet...
- une spécialisation sur l'accueil et l'encadrement d'un public en difficulté
- la direction de structure et chef d'entreprise

■ DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Tests de recrutement : fin juin/début juillet
- Positionnement des candidats : début septembre
- Début de la formation : septembre
- Fin de la formation : fin août.
- 22 semaines de formation en organisme de formation (sans allègement)
- 24 semaines de stage chez un tuteur (sans allègement)
- 5 semaines de congés.





BPJEPS Activités Equestres

■ CONTENU DE LA FORMATION

- U.C transversales :

U.C.1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

U.C.2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative,

U.C.3 : Préparer un projet ainsi que son évaluation

U.C.4 : Participer au fonctionnement de la structure

- U.C déclinées dans la spécialité "activités équestres" :

U.C.5 : Préparer une action d'animation équestre

U.C.6 : Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation équestre

U.C.7 : Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités équestres

U.C.8 : Conduire une action éducative "Equitation" ou "Tourisme Equestre"

U.C.9 : Maîtriser les outils et techniques liées aux activités équestres "Equitation" ou "Tourisme Equestre"

U.C.10 : Organisation d'un concours équestre de la spécialité

Les enseignements spécifiques Tourisme Equestre peuvent avoir lieu dans un centre équestre partenaire

Formation payante et modulable selon les allègements ci-dessous

Vous avez obtenu	BAPAAT		A.T.G	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche		
	Poney	Randonnée équestre	Tourisme équestre	BEPA Activités Hippiques	Bac pro Agricole ou BP	Bac pro CGEA Production du cheval ou EVC
Exigences préalables à l'entrée en formation	X	X	X	X *		X
Exigence préalable à la mise en situation pédagogique	X	X	X	X *		
UC 1					X	X
UC 2					X	X
UC 3					X	X
UC 4						
UC 5	X	X	X			X
UC 6	X	X	X	X *		
UC 7						X
UC 8						
UC 9			X			
UC 10						

UC : Unité Capitalisable - X : Acquis - * : uniquement Soigneur Aide-Animateur

■ OBTENTION DU DIPLOME

- Diplôme délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, validé par le biais des unités capitalisables (UC), dix unités doivent être obtenues pour la délivrance du diplôme.

■ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Antenne du Centre de Formation d'Apprentis Agriculteurs du Jura

410 montée Gauthier Villars - BP 50320 - 39015 Lons-le-Saunier Cedex

Tél. 03.84.47.16.77 - Fax. 03.84.24.46.13 - Mél. antenne.mancy.cfaa.jura@educagri.fr